

# Conclusions 2019 du département du Travail des États-Unis

## sur les pires formes de travail des enfants

### Niger

En 2019, le Niger a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le président a signé une législation qui met en place des comités de protection de l'enfant dans chaque commune afin d'éduquer le public sur les droits des enfants et les questions relatives au travail des enfants. Il a également ouvert le premier centre d'accueil des victimes de la traite des personnes, qui peut héberger des enfants. En outre, la police nationale a détenu 242 personnes soupçonnées de traite des personnes et démantelé 27 routes nationales et 29 routes internationales de la traite des personnes et de la migration clandestine. Toutefois, au Niger, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans l'esclavage héréditaire et l'extraction minière. Des enfants font aussi des travaux dangereux dans le secteur de la garde du bétail. Bien que le gouvernement ait fait des efforts appréciables au cours de la période visée par le présent rapport dans tous les domaines pertinents, l'âge minimum d'accès à l'emploi ne répond pas aux normes internationales car il ne s'applique pas aux enfants qui font du travail non rémunéré ou sans contrat. Des lacunes persistent dans l'application de la législation sur le travail, notamment un financement insuffisant de l'Inspection du travail pour effectuer des inspections. En outre, les programmes sociaux de lutte contre le travail des enfants sont insuffisants pour s'attaquer correctement à ce problème dans son ensemble.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants au Niger sont proposées :

**Tableau 11. Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants**

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les dispositions et les mesures de protection légales concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi s'appliquent aux enfants qui sont à leur compte et à ceux qui font du travail non rémunéré ou sans contrat.	2015 – 2019
	Fixer un âge de fin de scolarité obligatoire qui corresponde à l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2016 – 2019
Application	Publier des informations sur le nombre d'inspections effectuées sur les lieux de travail, d'infractions constatées, de sanctions imposées et d'amendes perçues, ainsi que sur le nombre d'enquêtes judiciaires, de poursuites et de condamnations en rapport avec les pires formes de travail des enfants.	2012 – 2019

**Tableau 11. Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants**

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Accroître les ressources et le nombre d'inspecteurs du travail et d'enquêteurs judiciaires responsables de l'application de la législation sur le travail afin de couvrir toute la main-d'œuvre de façon adéquate et être conforme aux avis techniques de l'OIT.	2009 – 2019
	Veiller à ce qu'il y ait des inspections et des activités de répression dans les régions reculées, où le travail des enfants est le plus fréquent.	2014 – 2019
	Ventiler les plaintes reçues par la ligne d'assistance téléphonique gratuite de l'Agence nationale de lutte contre la traite des personnes et le transport illicite de migrants en fonction du nombre de plaintes concernant des enfants.	2013 – 2019
	Veiller à ce que les victimes des pires formes de travail des enfants soient soustraites de situations d'exploitation comme il convient.	2010 – 2019
	Veiller à ce que la décision de la Cour suprême du Niger interdisant la pratique de la <i>wahaya</i> soit appliquée.	2019
Coordination	Veiller à ce que les principaux mécanismes de coordination comme la Commission nationale contre la traite des personnes et le transport illicite de migrants et le Comité directeur national de lutte contre le travail des enfants soient actifs et bénéficient d'un financement approprié pour remplir leurs missions respectives.	2011 – 2019
Politiques gouvernementales	Adopter et mettre en œuvre un plan national d'action de lutte contre le travail des enfants, notamment dans l'esclavage héréditaire, l'exploitation minière et l'agriculture.	2009 – 2019
	Veiller à la mise en œuvre des politiques de lutte contre les pires formes de travail des enfants.	2016 – 2019
Programmes sociaux	Renforcer les initiatives visant à supprimer les obstacles et à permettre à tous les enfants, y compris les filles, les réfugiés, les enfants déplacés à l'intérieur de leur pays et les enfants des communautés rurales, de recevoir une éducation en augmentant les infrastructures scolaires, le nombre des enseignants et les fournitures scolaires.	2013 – 2019
	Veiller à ce que les prestataires des services sociaux publics aient des ressources et des installations suffisantes pour fournir les soins nécessaires à tous les enfants soustraits de situations dans lesquelles ils faisaient des travaux dangereux.	2015 – 2019
	Étendre la portée des programmes de lutte contre les pires formes de travail des enfants, notamment dans l'agriculture, la garde du bétail, l'extraction minière et l'esclavage fondé sur les castes.	2009 – 2019

**Tableau 11. Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants**

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Mettre en œuvre un programme permettant de cibler et d'aider les enfants exploités par des maîtres religieux.	2011 – 2019